

Chemin de Mazagran - Installation de l'éclairage public - Demande de subvention

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le prolongement des travaux réalisés été 2001, le chemin de Mazagran a été ouvert aux piétons, vélos et rollers. Il est nécessaire, pour assurer la sécurité générale, d'installer un éclairage public sur ce chemin, entre la passerelle Mazagran et le chemin des Germinettes.

Les lampes retenues sont économes en énergie (sodium haute pression de 70 W) et espacées suivant les recommandations de l'Association Française de l'Eclairage.

L'installation électrique aérienne, sur poteaux bois et béton, est estimée à 40 270 € TTC (33 700 € HT), soit 264 153,88 F TTC.

Le financement pourrait être assuré de la façon suivante :

- subvention Etat	13 720 €	(89 997,30 F)
- subvention Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs	12 200 €	(80 026,75 F)
- Part Ville sur BP 2002	14 350 €	(94 129,83 F)

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le présent projet
- solliciter les subventions de l'Etat et du Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs sur le programme de travaux tel que décrit ci-dessus,
- en inscrire les montants au budget de l'exercice courant par décisions modificatives dès réception des notifications attributives, en recettes au chapitre 90.814.1321/ 1326.89040.30900, et les réaffecter en dépenses au chapitre 90.814.2315.89040.30900.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 28 janvier 2002.